

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2026

| | |
|--|---|
| Date d'affichage et de convocation 22 mai 2026 | L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Séjiane RENE, Maire |
| Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 16 Votants : 23 | <p>Étaient présents: Séjiane RENE, BIRBA Georges, Alicia SCHNELLMANN, Nicolas PREAU, Marthe MENDY, Yohan GALONDE, Wassila BENLALA, Thierry MARIN-CUDRAZ, Naomi DIENG, Emilie LAMY, Jihane HADDAR, Maria DE ALMEIDA, Nicole BERGERAT, Xavier MULOT, Christine MAHE et Olivier BECRET.</p> <p>Pouvoirs: Maher GRANDI à Séjiane RENE, Mickael COLONNETTE à Nicolas PREAU, Jennifer FERREIRA à Alicia SCHNELLMANN, Pascal PEZIERE à Emilie LAMY, Leila ABBOU à Georges BIRBA, Chloé SOBAGA à Marthe MENDY, Su-Cheng PIERRE à Xavier MULOT.</p> <p>Absents: Isabelle ALGRAIN, Yves BRIDOU, Eric ROSIER et Killian RUSSET.</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Georges BIRBA</p> |

2026/031 – FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CCAS ET ELECTION DES MEMBRES

Rapporteur Monsieur le Maire

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire.

Conformément aux dispositions des articles R. 123-10 à -12 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), il appartient au Conseil Municipal et au maire, dès le renouvellement du conseil municipal et dans un délai maximum de deux mois, de renouveler le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 10 membres, outre le Maire, le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS de Puiseux en France, soit 5 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 5 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées sur la commune.

Il est procédé au vote à bulletin secret dans les conditions définies à l'article L5221-2 du CGCT.

Il est proposé qu'il y ait une liste unique :

| | |
|--------------------------------|-----------------|
| | |
| Présidence du CCAS | Séjiane RENE |
| Membre de droit | |
| Vice-présidence du CCAS | Marthe MENDY |
| Membre du CCAS | Georges BIRBA |
| Membre du CCAS | Leila ABBOU |
| Membre du CCAS | Jihane HADDAR |
| Membre du CCAS | Nicole BERGERAT |

M. MULOT aurait souhaité avoir un représentant pour leur liste.

Monsieur le Maire répond qu'il a repris la même représentation que ce qui était fait par son prédécesseur où le Maire avait proposé de faire une liste unique avec un représentant de l'opposition.

Accusé de réception en préfecture
095-219505096-20260529-2026-031-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026

A l'issue du dépouillement, voici les bulletins remis :

- Liste unique : 19 voix
- blancs : 2 voix

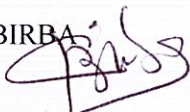
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (19 voix pour et 2 blancs) :

- **FIXE** à 10 membres, outre le Maire, le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS de Puiseux en France, soit 5 membres du conseil municipal ci-après élus :

| | | Nombre de Voix |
|--------------------------------|-----------------|-------------------|
| Présidence du CCAS | Séjiane RENE | 19 |
| Membre de droit | | |
| Vice-présidence du CCAS | Marthe MENDY | 19 |
| Membre du CCAS | Georges BIRBA | 19 |
| Membre du CCAS | Leila ABOU | 19 |
| Membre du CCAS | Jihane HADDAR | 19 |
| Membre du CCAS | Nicole BERGERAT | 19 |

Le Secrétaire,

Georges BIRBA



Fait et délibéré le 29 mai 2026
Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie
Le compte-rendu de la délibération ci-contre
Le Maire certifie exécutoire la présente,
transmise en sous-préfecture de Sarcelles



Le Maire,

Séjiane RENE